

Approvisionnement responsable

Bell achète annuellement des produits et services qui sont utilisés à l'interne dans le cadre de nos opérations ou pour permettre la livraison d'équipements et de services à nos clients. Les produits et services sont principalement concentrés dans les domaines suivants de nos activités d'affaires : infrastructure réseau sur fil et sans fil, technologies de l'information, appareils sans fil et produits résidentiels destinés aux consommateurs, produits et services de télécommunications d'affaires, contenu média et services aux télécommunicateurs.

Les fournisseurs de Bell sont tenus de respecter des normes très rigoureuses puisque tout achat de biens et de services peut avoir des répercussions sociales et environnementales qui peuvent affecter l'image de Bell et notre capacité à fournir des services de qualité, dans l'éventualité où ces risques ne sont pas sérieusement pris en compte. Nous recherchons des produits et des services de qualité à travers des relations contractuelles équitables et éthiques, avec des fournisseurs qui agissent de façon responsable, qui témoignent d'un engagement ferme envers le développement durable, et qui font preuve d'intégrité sur le marché.

Sélection des fournisseurs et leur responsabilité

Bell Canada (toutes les filiales)

Pour nous assurer que nous travaillons avec des fournisseurs qui respectent les meilleures pratiques environnementales, nous exigeons que tous nos fournisseurs adoptent le Code de conduite des fournisseurs de Bell et les clauses environnementales applicables.

Avant de conclure un contrat avec nos fournisseurs, nous évaluons le risque associé à la responsabilité d'entreprise. Le but est de déterminer le niveau de risque associé aux fournisseurs et de déterminer comment atténuer ces risques avant la signature du contrat.

Code de conduite des fournisseurs

Tous les nouveaux contrats de Bell obligent les fournisseurs à se conformer au Code de conduite des fournisseurs de Bell qui établit clairement que le fournisseur doit prendre des mesures raisonnables pour respecter les exigences du code dans ses propres activités et sa propre chaîne d'approvisionnement.

Le Code de conduite des fournisseurs de Bell a été mis à jour en 2020 pour refléter les meilleures et plus récentes pratiques. Il décrit les normes pour garantir que les conditions de travail dans notre chaîne d'approvisionnement sont sûres, que les travailleurs sont traités avec respect et dignité, et que les processus de conception et de fabrication sont respectueux de l'environnement et éthiquement responsables. Bell a à cœur de s'approvisionner de manière responsable et considère que toutes activités liées à sa chaîne d'approvisionnement qui alimentent les conflits et entraînent des violations des droits de l'homme sont inacceptables.

Dans la section sur le travail et les droits de l'homme de notre Code de conduite des fournisseurs, certains domaines problématiques ont été améliorés pour refléter les dernières conventions internationales, notamment l'emploi librement choisi, les jeunes travailleurs, les heures de travail, les salaires et les avantages sociaux, le traitement humain et la non-discrimination et la liberté d'association et de négociation collective.



Le processus d'évaluation des risques s'appuie sur questionnaire que le fournisseur doit remplir afin de déterminer le niveau de risque qui lui est attribué : élevé, moyen ou faible. Les fournisseurs à risques environnementaux moyens et élevés doivent remplir le questionnaire d'évaluation de la responsabilité d'entreprise ou du risque environnement de Bell et peuvent devoir fournir des renseignements supplémentaires, notamment, leur politique en matière d'éthique et de travail, leurs normes de santé et de sécurité et leurs politiques environnementales. Les demandes dépendent du type de produit ou de service fourni à Bell et du niveau de risque du fournisseur.

Bell travaille avec ses fournisseurs afin que les normes et les clauses énoncées dans le Code de conduite des fournisseurs soient respectées. Dans certains cas, Bell partage les procédures et directives internes à suivre. Si un fournisseur à haut risque est également classé comme un fournisseur clé et qu'il ne démontre pas que des mesures d'atténuation appropriées sont en place, un audit sur site peut être effectué.

La Source (filiale)

La Source fabrique des produits de marque privée par l'intermédiaire de fournisseurs principalement situés en Asie. Ce processus de risque à haute responsabilité doit faire l'objet d'audits sociaux rigoureux sur site par un tiers. Les audits sociaux réalisés chaque année par Bureau Veritas analysent la conformité à toutes les lois, règles et réglementations applicables, y compris celles relatives aux licences, au travail, aux salaires, à la santé et à la sécurité des travailleurs et à l'environnement.

L'engagement de La Source est de s'approvisionner en biens et services uniquement auprès de fournisseurs qui respectent les normes et pratiques internationalement reconnues en matière de relations avec leurs travailleurs et leur environnement de travail. Bien que La Source ait des fournisseurs de nombreux pays, nationalités et cultures différentes, La Source attend de tous ses fournisseurs qu'ils démontrent leur conformité avec le Programme de certification d'usine TSO et mettent en place un système de contrôle efficace pour s'assurer qu'ils mènent leurs activités de manière socialement responsable.

Toute usine qui produit de produits pour la marque privée The Source doit se soumettre à un audit de responsabilité sociale et être certifiée. Ceci est destiné à garantir que les usines ont mis en place des systèmes de qualité solides et sont en conformité légale et sociale avec la loi applicable. La portée des audits de responsabilité sociale (RS) comprend des évaluations contre le travail des enfants, le travail forcé ou sous contrat, les heures de travail, les salaires et avantages, la non-discrimination et l'environnement de travail tels que publiés dans le Code de conduite des fournisseurs TSO. Toute violation évidente dans tout audit d'usine RS sera considérée comme une violation critique et entraînera la fermeture immédiate de l'usine par La Source.

Contrôle préalable des produits

GRI 308-1

Critères durables pour les produits tangibles

En plus de l'approche de Bell en matière de pratiques d'affaires responsables et de la gestion du risque de ses fournisseurs, nous nous attardons aussi à des produits particuliers par l'intermédiaire de notre programme de critères de développement durable, dont nous étendons constamment le champ d'application.

Depuis 2011, nous adhérons à un ensemble de critères de développement durable applicables aux produits destinés aux consommateurs, notamment les téléphones mobiles et les accessoires, les batteries, les chargeurs, les cartes SIM, le mobilier urbain, les routeurs et les récepteurs de télévision, le papier, les emballages et les produits en plastique à usage unique, ainsi que d'autres produits utilisés à l'interne comme les ordinateurs portables et les produits de nettoyage. Bell exige des critères durables pour tous les contrats d'achat de biens matériels.

Les critères relatifs aux emballages durables sont requis pour tous les contrats d'achat de biens matériels que nous revendons aux clients ou que nous utilisons à l'interne. Ces critères portent sur les matériaux dont doit être composé l'emballage afin qu'il puisse être entièrement recyclé à la fin de sa vie utile et garantissent que la composition de l'emballage ne contient pas de substances toxiques, de plastiques non recyclables, de minerais de conflit ou autres matières qui auraient un impact sur notre empreinte carbone.

En 2021, Bell a proscrit les plastiques à usage unique, dans le but de réduire l'achat et l'utilisation de ces articles dans nos activités. L'interdiction porte sur quatre catégories de produits : les sacs en plastique, les articles promotionnels, les bouteilles en plastique et les articles de cafétéria. À la suite de cette interdiction, Bell a pris des mesures pour réduire l'achat et la distribution de plastiques à usage unique en cessant d'utiliser des sacs en plastique. À présent, si un client demande un sac dans l'un de nos magasins de détail, il recevra un sac qui répond aux critères de durabilité de Bell en matière de papier et de matériaux d'emballage. Dans le but de réduire davantage les emballages en plastique, La Source, une filiale de Bell, a retiré les plateaux en plastique des boîtes-cadeaux et les a remplacés par un plateau en carton qui peut être recyclé.

Pour s'assurer que les produits destinés aux clients répondent aux normes les plus élevées, Bell participe à un programme volontaire d'efficacité énergétique appelé CEEVA (Accord volontaire canadien d'efficacité énergétique). Le CEEVA s'assure que les récepteurs respectent les normes Energy Star et vise à améliorer l'efficacité énergétique des petits équipements de réseau (PER) sans compromettre les progrès technologiques ou l'expérience client. Par ailleurs, Bell s'est engagée à améliorer l'efficacité énergétique des récepteurs et des petits équipements de réseau (PER) conformément aux exigences de ce programme.

Pour en savoir plus sur l'engagement de Bell à l'égard du CEEVA, veuillez consulter les normes énergétiques relatives aux récepteurs et aux petits équipements de réseau.

Minerais de conflit

De nombreux appareils électroniques contiennent de petites quantités de métaux – comme le tantale, l'étain, le tungstène et l'or. Ceux-ci proviennent de minerais désignés en vertu des lois des États-Unis comme des « minerais de conflit » parce qu'ils sont souvent extraits dans des conditions de violation des droits. Bell partage les préoccupations de nombreuses entreprises du secteur des produits électroniques et des télécommunications selon lesquelles l'utilisation de minerais de conflit peut financer ou soutenir, directement ou indirectement, des groupes armés en République démocratique du Congo (RDC) ou dans des pays voisins.

GRI 412-3



Nous jugeons inacceptables l'exploitation et le commerce de minerais qui alimentent des conflits armés et qui entraînent des violations des droits de l'homme. Notre politique et notre pratique consistent à tout mettre en œuvre pour nous assurer que nos fournisseurs s'approvisionnent de manière responsable en minerais de conflit.

En 2011, nous avons demandé à nos principaux fournisseurs d'équipements électroniques de mettre en œuvre des processus et des mécanismes de contrôle, afin d'éviter d'utiliser des minerais qui pourraient contribuer directement ou indirectement au financement ou à l'avancement de groupes armés en RDC ou dans des pays voisins.

La question des minerais de conflit est considérée comme un risque pour les droits humains. Grâce à des formations spécifiques sur les minerais de conflit, les responsables des achats ont été formés pour identifier les situations où la transaction pose un risque pour l'entreprise et les mesures à prendre pour atténuer ce risque.

Si cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, sur nos perspectives commerciales, plans, objectifs, priorités stratégiques, engagements, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques, ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont l'objet de risques et d'incertitudes et reposent sur des hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Se reporter au plus récent rapport de gestion annuel de BCE Inc., mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs de BCE Inc., pour obtenir plus d'information au sujet de ces risques, incertitudes et hypothèses. Les rapports de gestion de BCE Inc. sont disponibles sur son site web à bce.ca, sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov.